



Barreau de  
**Montréal**

*La fierté*  
d'en faire partie

Cérémonie de la Journée du Barreau

---

**Allocution de Madame la bâtonnière MAGALI FOURNIER**

---

**Le 10 septembre 2015 à 17 h**  
Hôtel Fairmont/Le Reine Elizabeth

**2015-09-09 20:21**

# **L'adaptation au changement**

Remerciements

Distingués invités,

Dans un premier temps, j'aimerais remercier Me Lauréanne Vaillant, qui a dirigé avec brio cette cérémonie. Merci, Lauréanne.

Évidemment, je ne peux passer sous silence le travail effectué par la permanence pour voir au bon fonctionnement de la journée. J'ai été surprise de constater le degré de complexité d'une organisation comme celle-ci, mais elles l'organisent de main de maître, et avec un calme absolu, ce qui est très rassurant. Je me dois aussi de mentionner qu'il s'agit de la 30<sup>e</sup> journée du Barreau que Gislaine Dufault organise. Merci à toute l'équipe, vous faites un travail remarquable.

J'aimerais aussi remercier les nombreux collaborateurs qui sont venus prêter main-forte pour l'occasion. Si la rentrée se déroule si bien, c'est aussi beaucoup grâce à vous. Le Barreau de Montréal est en mesure d'organiser des activités de cette ampleur, grâce à ses bénévoles. Je vous remercie donc infiniment, et j'espère que vous avez apprécié votre expérience.

Finalement, j'aimerais remercier les orateurs de la soirée.

M. le Bâtonnier Doyon, merci d'avoir accepté de partager vos réflexions sur le changement. Vos propos en inspireront plus d'un, j'en suis certaine.

Me Hercule, vous avez su communiquer votre réalité de façon remarquable, et encourageante, surtout.

Mme la présidente Jones, votre présentation sur le 25<sup>e</sup> anniversaire du Tribunal des droits de la personne témoigne bien de l'importance de ce tribunal. Vous avez toutes les raisons d'en être fier.

## **Plan**

Ma présentation comporte deux volets. Je procéderai dans un premier temps à la remise de la Médaille du Barreau de Montréal, pour ensuite vous faire part de quelques réflexions personnelles. Consciente d'être la dernière étape à franchir avant la portion sociale de la soirée, je tenterai d'être brève!

## **Remise de la Médaille à Me James O'Reilly**

La Médaille du Barreau de Montréal est attribuée par le Conseil, après consultation de la Conférence des anciens bâtonniers, à des personnes membres ou non du Barreau, qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice.

Personnellement, j'ai connu Me O'Reilly bien avant de le connaître réellement. Sa réputation l'avait précédé. En effet, à mon ancien cabinet, nous avons représenté pendant quelque temps un conseil de bande. J'étais alors toute jeune avocate, et le nom de Me O'Reilly revenait régulièrement.

Ensuite, j'ai eu l'occasion de le rencontrer dans le cadre des soupers des anciens présidents du Jeune Barreau, fonction qu'il a assumée en 1972-1973.

Mais ce n'est que récemment que j'ai compris à quel point cet homme avait été important pour la cause de la justice.

Le droit autochtone est venu tout naturellement à Me O'Reilly. Il s'est fait des amis Mohawk en jouant au hockey, des amis qui l'ont rappelé une fois qu'il est devenu avocat. C'est ainsi que, très jeune avocat, il obtient un premier mandat afin de représenter le conseil de bande de Cagnawaga (Ganawage). Ce premier mandat n'est qu'un prélude à ce qui s'en vient.

Au fil des ans, il fait si bien qu'il obtient de plus en plus de mandats de différentes communautés autochtones, l'occupant presque à temps plein.

En 1972, Me O'Reilly prend une décision importante. Il n'a alors que 8 ans de pratique. On veut lui confier un mandat qui l'opposerait à la Société de développement de la Baie-James, mais malheureusement, son cabinet, Martineau Walker, représente déjà ladite société. Il décide alors de quitter le cabinet pour fonder le sien, ce qui lui permet de se consacrer à 100% au droit autochtone et ce qui en fera l'un des trois premiers avocats au Canada à consacrer 100% de sa pratique à ce domaine.

Il est un combattant, parce que pratiquer le droit autochtone, vous vous en doutez bien, n'est pas toujours chose facile; il compte de grandes victoires à son actif, mais a dû aussi surmonter quelques défaites. Une petite recherche sur le site du CAIJ m'a permis de trouver 24 références à Me O'Reilly dans des décisions de la Cour Suprême portant sur le droit autochtone.

Me O'Reilly est sans contredit le créateur du droit autochtone moderne du Canada.

Obviously, James O'Reilly played a leading role in the events surrounding the Oka crisis in the summer of 1990. During this incident, he became a media star and was the subject of media

coverage and articles published and circulated around the world. In response to the praise and criticism, he insisted at the time that he was merely a faithful messenger because he firmly believed in Aboriginal nationalism, saying that sovereignty was something that you carried in you. The November 1990 issue of the magazine *l'Actualité* reported that, of all the uncompromising supporters of the Indian cause, few white men had gone as far as he did.

Me O'Reilly est un travailleur infatigable. Et il n'en attend pas moins des gens avec qui il travaille. Madame la juge Chatelain y faisait d'ailleurs référence la semaine passée, dans son discours de présentation. Elle mentionnait qu'un soir, tard, elle a demandé à Me O'Reilly de la libérer, lui mentionnant au passage qu'elle n'avait même pas eu le temps d'acheter du lait. Le lendemain matin, il lui a apporté une pinte de lait.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur la pratique de Me O'Reilly, je vous invite à consulter, sur le site Web du Barreau de Montréal, le merveilleux portrait qu'en a brossé Me Mélanie Dugré dans une récente chronique *Figure de Maître*.

Jim, it is my honor and with real pleasure that I invite you to join me on the stage to receive the Medal of the Bar of Montreal.

*Me O'Reilly monte sur scène et la bâtonnière lui remet la Médaille (photo)  
Elle l'invite à signer le registre sur la première ligne et signe ensuite sur la deuxième.*

*Me O'Reilly prononce quelques mots de remerciements (et la bâtonnière reste debout derrière lui) et retourne à son siège.*

*Me Vaillant le conduit jusqu'à l'escalier, alors que la bâtonnière reprend le micro*

## Introduction

Félicitations encore, Me O'Reilly.

Mon thème de la Journée du Barreau est l'adaptation au changement. Honnêtement, j'ai choisi le thème avant même de réaliser à quel point il était approprié.

Il me semblait que la nouvelle gouvernance, le nouveau code de déontologie et le nouveau code de procédure suffisaient amplement à faire de ce thème un choix d'actualité. Mais bien que tous ces changements soient majeurs, ils n'atteignent pas l'impact que peuvent avoir sur la profession certains autres changements : l'automatisation du droit, par exemple, ou les personnes qui, de plus en plus, se représentent seules, ou encore les entreprises qui questionnent de plus en plus leur compte. Ce sont là de réels changements, sans doute les plus difficiles à accepter, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Peut-être est-ce d'ailleurs ce qui les rend plus difficiles à accepter. Les autres ont été négociés. Pas nécessairement à notre pleine satisfaction, mais au moins avec quelques compromis.

Cet été, au congrès du Barreau canadien, j'ai assisté à une conférence sur la résilience de l'avocat, donnée par Larry Richard, psychologue et avocat. Sa conférence a commencé par un exercice que je vais vous faire refaire immédiatement. Croisez-vous les bras. Très bien. Maintenant, croisez-les dans l'autre sens.

C'est difficile et très inconfortable. Il en va de même pour l'acceptation de tout changement.

Il est apparemment normal de craindre les changements, puisque ceux-ci créent des conséquences psychologiques négatives.

Pire encore, les avocats ont, généralement, des traits de caractère qui nuisent à l'acceptation des changements. En effet, si nous sommes de bons avocats, c'est notamment grâce à notre propension à chercher le négatif dans toute chose. Nous sommes statistiquement plus sceptiques que la vaste majorité de la population.

Mais n'ayez crainte... il y a de l'espoir! En effet, nous pouvons changer notre façon de voir le changement. Le simple fait de le voir de façon positive nous rendrait plus enclins à l'accepter.

Voici donc, selon moi les aspects positifs des changements à venir ou en cours. Je ne parlerai aucunement des aspects négatifs et c'est voulu. Je sais pertinemment qu'en bons juristes que vous êtes, vous y avez déjà pensé.



Les changements

### La nouvelle gouvernance

D'emblée, je vous dirais qu'il est peut-être difficile, à ce moment-ci, de voir le positif de la nouvelle gouvernance au Barreau du Québec. De mon côté, cependant, je suis très contente de cette nouvelle gouvernance. En effet, si la situation actuelle s'était produite sous l'ancienne gouvernance, j'aurais siégé au Conseil du Barreau du Québec en ma qualité de bâtonnière de Montréal... Ce qui m'aurait laissé bien peu de temps à consacrer à ma section.

*But on a more serious note, I devote a little more than half of my working time at the Bar of Montreal. It's a choice I made. I could have decided to do more or to do less, but what matters is that, now, this time I am devoting it entirely to the Bar of Montreal and its local concerns, which differ from region to region. The new governance allows me to better assume my duties. It is an appreciable gain which enables me, among others thing, to attend almost all committee meetings.*

C'est aussi, pour moi, une façon de redonner un certain pouvoir au Barreau de Montréal, qui peut, s'il le désire, prendre une position différente de celle du Barreau du Québec.

Les méthodes alternatives de l'accès à la justice

Un autre changement important dont j'ai beaucoup entendu parler ces derniers temps, c'est la multiplication des méthodes alternatives, non pas de règlement des conflits, mais d'accessibilité à la justice. Avec l'automatisation de la justice ou encore les personnes qui, de plus en plus, se représentent seules devant les tribunaux, force est d'admettre que de plus en plus de gens recourent à ces méthodes alternatives.

À première vue, on n'y voit rien de bien positif, ni pour les avocats ni pour le système de justice. Pourtant, en poussant un peu la réflexion, on peut y voir du positif.

D'abord, en soi, ces méthodes donnent accès à la justice, et ne serait-ce que pour cette raison, c'est positif. Et malgré leurs imperfections, c'est mieux que rien. Pour paraphraser Marck Zuckeberg, de Facebook, *done is better than perfect*.

Je pense que ça s'applique aussi à l'accès à la justice. Ça m'attriste de le dire, mais il est malheureusement reconnu que plusieurs personnes abandonnent leurs droits plutôt que de se battre pour les défendre.

De plus, ces méthodes alternatives offrent aux avocats de nouveaux marchés qu'il leur faudra développer, afin d'assurer une meilleure protection du public. Si des entrepreneurs voient un

potentiel dans ce marché, c'est qu'il y a certainement quelque chose à faire.

En ce qui concerne l'automatisation, plutôt que de laisser le champ libre à des entreprises comme legalzoom, pourquoi les avocats n'offriraient-ils pas ces outils? Bien sûr, l'automatisation ne convient pas à toutes les situations, mais justement, ne sommes-nous pas les mieux placés pour reconnaître les situations qui se prêtent le mieux à un système automatisé? Ça ne veut pas dire que tous les processus devraient être automatisés, mais une partie mériterait sans doute qu'on s'y attarde.

Encore une fois, si des entrepreneurs choisissent d'investir dans ce genre de compagnie, c'est qu'il y a là un marché intéressant. Pourtant, nous, avocats, sommes les mieux placés pour occuper ce marché. Et nous devrions nous empresser de le faire, avant qu'il ne soit entièrement occupé par des non-avocats.

Dans le même ordre d'idées, la présence de plus en plus fréquente de gens qui se représentent seuls, qui est également une forme d'accessibilité à la justice, constitue aussi un nouveau marché pour les avocats : celui du mandat à portée limitée. Il nous faut développer de nouveaux réflexes, apprendre à penser la justice différemment, trouver de nouvelles façons d'aider les justiciables à la hauteur de leur moyen.

Nous pouvons, à tout le moins, les aider à être moins démunies devant le système de justice qui n'est pas conçu, à la base, pour des justiciables non représentés. En assistant ces derniers, nous aidons les tribunaux, puisque les justiciables y arrivent mieux préparés, mais nous aidons aussi ces justiciables, qui n'ont pas les moyens de s'offrir un avocat pour tout le processus, à prendre des décisions mieux éclairées.

Cet été, j'ai rencontré deux avocates américaines qui ont ouvert leurs bureaux sur la base d'un profil d'affaires ou elles ne feraient que du mandat à portée limitée. Elles en vivaient très bien. Il y a donc de l'espoir, là aussi.

Plusieurs autres changements préoccupent les avocats montréalais ces temps-ci. Loin de moi l'intention d'en dresser une liste exhaustive, mais j'aimerais simplement rappeler qu'il y a généralement du positif à tout changement. Dans tous les cas, il est, à mon sens, inutile de s'opposer à certains de ces changements. Ils y sont pour rester. Comme le disait un certain Borg, '*resistance is futile*'.

Le nouveau juge en chef et juge en chef adjoint

Vous me permettrez de vous entretenir brièvement d'un dernier changement : le changement de juge en chef et de juge en chef adjoint.

I take this opportunity to certainly congratulate the Chief Justice Fournier and Associate Chief Justice Petras for their appointments. Obviously we are pleased to work with you to continuously improve our judicial system.

Mais j'en profite surtout pour remercier notre nouveau collègue, l'ancien juge en chef, Me François Rolland.

Je le remercie sincèrement pour les années qu'il a donné à la gestion de la Cour. Ce n'est pas toujours facile, mais le travail accompli par un juge en chef, aidé de son équipe, est capital pour le bon déroulement de l'année judiciaire.

Me Rolland a été nommé juge à la Cour Supérieure en 1996. Il en est devenu le juge en chef en 2004. En juillet dernier, il mentionnait ceci :

*Il s'agit de mon dernier rapport à titre de juge en chef. Depuis mon entrée en fonction en 2004, j'ai tenté de faire en sorte que tous nos concitoyens aient un meilleur accès à la justice et qu'ils bénéficient d'un accès comparable à nos services, où qu'ils vivent au Québec. Nous avons accompli beaucoup, mais il reste beaucoup à faire.*

Je vous remercie Me Rolland pour tout ce que vous avez fait, et je sais pouvoir compter sur M. le juge en chef Fournier pour tout ce qui reste à faire.

Me Rolland, je vous souhaite le plus grand des bonheurs dans vos nouvelles fonctions et j'en profite pour vous féliciter de votre nomination à titre d'administrateur responsable du programme de remboursement volontaire mise en place par la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.

Chères consoeurs, chers Confrères, en terminant, je voudrais vous remercier pour votre grande écoute. J'espère que mes propos, qui se voulaient encourageants, réussiront à faire leur petit bout de chemin pour que non seulement on s'adapte aux changements, mais qu'on en tire le meilleur.

Si vous avez des questions ou des commentaires à me faire, tout au long de l'année, je suis là pour vous écouter.

N'hésitez pas à m'écrire ou à m'appeler. Il me fera plaisir de m'entretenir avec vous.

Merci et bonne soirée!